



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 mars 2023 (08h35)
Salle Etable-La Lombardière Davezieux**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
Présents	: 20
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 14/03/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Antoinette SCHERER (pouvoir à Danielle MAGAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves FRAYSSE, Patrick OLAGNE, Yves RULLIÈRE.

BC-2023-71 - SOLIDARITÉS - SANTE - CREATION MAISON MEDICALE DE GARDE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "GROUPEMENT DES MEDECINS DE GARDE ANNONEENS"

Rapporteur : Monsieur Ronan PHILIPPE

Afin de maintenir et de renforcer la permanence des soins ambulatoires et de soutenir les urgences du Centre Hospitalier Ardèche Nord, douze médecins libéraux ont décidé, avec le soutien du centre hospitalier, de créer une maison médicale de garde dans un cabinet à proximité du service des urgences.

Ce dispositif, géré par l'association « Groupement des médecins de garde annonéens », est destiné à répondre aux besoins lors de la permanence des soins ambulatoires. Il proposera des consultations réservées aux urgences médicales relevant de médecine générale sur des plages horaires de la permanence des soins (soir et week-end).

Ce projet, inscrit dans le contrat local de santé d'Annonay Rhône Agglo, va renforcer l'offre locale de soin et contribuer à l'attractivité médicale du territoire.

Afin d'ouvrir ce cabinet de consultation en 2023, l'association va devoir investir dans différents équipements (matériel médical, mobilier, matériel informatique).

L'article L1511-8 du Code général des collectivités territoriales indique que « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent aussi attribuer

des aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales ».

L'Agence Régionale de Santé a été sollicitée concernant la faisabilité juridique et a validé cette participation financière de la communauté d'agglomération.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'investissement de 10.000 euros pour participer au financement de l'équipement de ce nouveau service.

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ATTRIBUE au Groupement des médecins de garde annonéens une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 10.000 euros au titre de l'année 2023,

VERSE au Groupement des médecins de garde annonéens ladite subvention au titre de l'exercice 2023,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de la signature de tout document et de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 23/03/23
Publié le : 24/03/23
Transmis en sous-préfecture le : 23/03/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230323-39276-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET